

Commune de Moulins-lès-Metz

Etat récapitulatif des frais de déplacement temporaires

Avec un ordre de mission temporaire

(Décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 et le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006)

IDENTITE DE L'AGENT

Numéro de sécurité sociale : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Emploi : _____ Grade : _____

☐ Fonctionnaire ☐ Contractuel ☐ Autres (préciser) _____

Résidence administrative : _____

Résidence familiale : _____

AUTORISATION DE DEPLACEMENT

Pour l'agent :

☐ Ordre de mission temporaire

Pour le véhicule personnel de l'agent :

☐ Automobile ☐ autre véhicule (à préciser) : _____

Immatriculation : _____ Puissance fiscale : _____

Joindre copie de la carte grise et permis de conduire

Transport en commun :

☐ Train ☐ Bus

Joindre tickets, billets

Frais de transport**Véhicule personnel :**

- Nombre de kilomètres (< 2 000 kms) : X =
- Nombre de kilomètres (de 2 001 kms à 10 000 kms) : X =
- Nombre de kilomètres (> 10 000 kms) : X =
- Motocyclette (cylindrée supérieure à 125cm³) : X =
- Vélomoteur et autres véhicules à moteur : X =
(Cylindrée de 50 à 125cm³) :

Transport en commun :

- Billet de train :
- Ticket de bus :

Frais de repas

Nombre de repas : X =
(Plafond limité à 20€ par repas) / repas du midi pris entre 12h00 et 14h00 et repas du soir pris entre 19h00 et 21h00

Frais d'hébergement

Nombre de nuitée : X =
*(Taux de base : 90€ et 120€ en Ile-de-France)
 (L'hébergement est fixé à 150€ pour les agents reconnus en qualité de travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite)*

Frais divers

- Stationnement :
- Péage :
- Autres :

TOTAL GENERAL :

€

Arrêté à la somme de (en toutes lettres) :

Fait à :

Le Maire

Le

Jean BAUCHEZ

Signature de l'agent :

